

Mesdames, Messieurs,

Vous avez récemment attiré mon attention sur les mesures prises par le Gouvernement pour renforcer la sécurité routière. Bien qu'étant des mesures peu populaires, cette baisse de la vitesse maximale ainsi que les autres mesures ont été adoptées pour des raisons importantes que je voudrais vous expliquer ci-dessous :

Une mortalité routière en hausse

Après une baisse continue de la mortalité routière depuis 1970 grâce aux différentes mesures de sécurité prises par le gouvernement (port obligatoire de la ceinture de sécurité en 1973, abaissement à 50 km/h de la vitesse en agglomération en 1990, permis à points en 1992), celle-ci a connu trois années consécutives de hausse : 3,4 % en 2014, 2,2 % en 2015 et 0,5 % en 2016. La route reste donc malheureusement la première cause de mort violente du pays : 9 morts et 65 blessés graves par jour en 2016 et 3.477 au total en 2016 à la ligne. L'année 2017 confirme cette tendance (Sécurité Routière 2016). **Au sein de l'Union Européenne, la France ne se place qu'au douzième rang** en ce qui concerne le nombre de morts sur les routes par million d'habitants, et se place en dessous de la moyenne européenne (INSEE 2016).

Des mesures pour renforcer la sécurité routière

Face à ces chiffres alarmants, le Gouvernement a décidé d'adopter au total 18 mesures pour améliorer la sécurité routière.

1. Passage de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire à double sens sans séparateur central à partir du 1^{er} juillet 2018

Cette mesure est nécessaire, parce que c'est sur ces routes que se produit plus d'un accident mortel sur deux. De plus, la vitesse est la première cause des accidents corporels. Selon des estimations du comité interministériel de la sécurité routière, cette décision peut permettre de sauver une vie par jour, soit entre 350 et 400 vies chaque année. Afin d'évaluer l'impact, le gouvernement a instauré une clause de rendez-vous au 1^{er} juillet 2020 et prendra ses responsabilités si les résultats ne sont pas probants. Financièrement, le gouvernement a également annoncé que le coût du changement des panneaux de signalisation sera entièrement financé par l'État.

Concrètement, cet abaissement de 10 km/h, sur un nombre de routes bien défini, représente en moyenne 3 minutes de plus sur 40 km. Ne peut-on pas prendre 3 minutes de plus par jour quand il s'agit de sauver une vie ?

La comparaison avec d'autres États européens montre d'ailleurs que l'abaissement de la vitesse a fait ses preuves. Plusieurs membres de l'Union Européenne, dont le Danemark, les Pays-Bas et la Finlande, ont déjà choisi de fixer à 80 km/h la limitation de vitesse sur les routes secondaires. Et si l'on comptabilise le nombre de morts sur les routes des 28 pays membres de l'UE, ils font tous partie des dix meilleurs élèves (INSEE 2016). En plus, des expérimentations ont déjà été lancées en France, n'aboutissant pas pour autant à une augmentation des bouchons, mais à une accidentologie en baisse.

2. Lutte contre l'alcool et la consommation des produits stupéfiants au volant

Comme évoqué précédemment, l'alcool est la deuxième cause de mortalité sur nos routes. Le gouvernement a donc nécessairement aussi adopté des mesures dans ce domaine.

Toute personne dont le permis aura été retiré pour la deuxième fois pour alcoolémie, ne pourra se le voir restituer que si son véhicule est équipé d'un **éthylotest anti-démarrage** et si elle se soumet à un **suivi-psychologique**. Deuxièmement, les conducteurs dont le permis a été suspendu pour conduite en état d'ivresse pourront être autorisés à conduire pendant le temps de cette suspension s'ils équipent leur véhicule d'un dispositif d'éthylotest anti-démarrage.

Enfin, les forces de l'ordre sur le bord de la route pourront choisir de rendre temporairement indétectables, dans les applications de navigation, les contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants qu'elles effectuent (ce ne sera pas le cas pour les contrôles de vitesse). Le gouvernement prend donc aussi sa responsabilité en ce qui concerne la lutte contre l'alcool, deuxième cause de mortalité routière en France aujourd'hui.

3. Lutte contre l'usage des téléphones portables

Autre mesure prise par le gouvernement : la lutte contre l'usage des téléphones portables au volant. En effet, ce type de mesures est déjà connu dans beaucoup de pays européens, comme en Allemagne. Les forces de l'ordre pourront désormais **retenir le véhicule en cas de conduite dangereuse avec un téléphone à la main**. N'oublions pas que lire un message, c'est 5 secondes d'inattention. A 50 km/h c'est 70 m, à 130 km/h 180 m. Utiliser le portable au volant, c'est faire prendre plus de risques, à soi-même et aux autres.

4. Renforcement de la protection des piétons

Le gouvernement souhaite également davantage protéger les piétons, les plus vulnérables sur nos routes. Il va par exemple inciter les collectivités locales à **sécuriser** les abords immédiats des passages piétons, rendre possible la vidéo-verbalisation pour les infractions liées au non-respect des règles de priorité pour les piétons et renforcer les sanctions.

5. Une réflexion sur les conducteurs vertueux

Au total, environ 37 millions de Français possèdent leurs 12 points sur leur permis de conduire. Les sanctions et mesures mentionnées ci-dessus seront accompagnées d'une **réflexion pour récompenser la bonne conduite** menée par le Conseil national de la sécurité routière.

Fondées sur une base de données scientifiques, ces mesures auront des effets très positifs sur le long-terme, non seulement sur la sécurité sur nos routes, mais aussi sur l'environnement. Affirmant que « l'insécurité routière n'est pas une fatalité » (Edouard Philippe), le gouvernement fait de la sécurité sur les routes une priorité.

Un engagement financier important

De plus, le Gouvernement s'engage constamment pour préserver la qualité du réseau routier français. Le budget pour 2018 prévoit une augmentation des crédits consacrés à l'entretien et à la modernisation du réseau routier augmenteront de près de 100 millions d'euros. En effet, les crédits de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Aftif) consacrés à la modernisation du réseau existant, qui financent les programmes de régénération des chaussées, de mise en sécurité des tunnels ou des chaussées ou d'aménagement d'aires de repos, devraient augmenter de 385 à 482 millions d'euros, soit une hausse de 97 millions d'euros. Au total, les dépenses relatives à l'entretien et la modernisation des réseaux **augmenteront de 702 millions d'euros à 802 millions d'euros**. Ils seront également complétés par des fonds de concours des collectivités territoriales, évalués à 5 millions d'euros.

En espérant avoir apporté des réponses à vos interrogations quant à l'utilité de ces mesures, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Christophe Arend

Député de la 6^{ème} circonscription de Moselle

Président du groupe d'amitié France-Allemagne